

aux lois et aux autorités existantes : vous avez compris vos devoirs, et le mien sera d'informer le gouvernement de la République de cette belle et complète adhésion. Je dirai qu'à Taïti aussi les enfants de la France sont plus que jamais fiers d'appartenir au grand Peuple.

Vive la République !

Papeete, le 26 juin 1848.

Signé : LAVAUD.

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

HABITANTS DE TAITI, DE MOOREA ET DES AUTRES DÉPENDANCES,

Salut à vous par le vrai Dieu :

Je vous fais savoir que le gouvernement de la France vient d'être changé.

La France tout entière, appelée à se donner librement les institutions de la majorité, a proclamé le gouvernement de la République et a remplacé ainsi celui de la Royauté constitutionnelle institué par la Charte de 1830.

Le nouveau gouvernement, en dirigeant les affaires du pays, y maintient l'ordre et l'unité pour tous : il s'occupe aussi de vous protéger. La France, c'est votre mère; soyez-lui fidèles, et comptez sur son amour.

Habitants de Taïti, de Moorea et des terres dépendantes, le gouvernement de la République vous fait connaître les événements qui se sont passés en février dernier dans la mère-patrie, parce que vous êtes de la grande famille. Continuez à cultiver vos terres, à vivre en paix et à élever vos enfants dans des sentiments vraiment français.

Vive la République !

Papeete, le 25 juin 1848.

Signé : LAVAUD.

Pour copie conforme :  
Le Secrétaire archiviste,  
A. DE ST-AUBIN.

ARRÊTÉ N° 138, du 24 juin 1848, ordonnant le remboursement de l'indemnité de bouche à M. le lieutenant-colonel Bert, et à M. Alem, sous-lieutenant.

Nous, Gouverneur des Établissements français de l'Océanie, Commissaire de la République française aux Iles de la Société,

Vu la nomination de M. le chef de bataillon Bert au grade de lieutenant-colonel, et celle de M. Alem à celui de sous-lieutenant, qui leur donnent droit à un rappel d'indemnité de bouche;